



**UFA**  
DE VIC  
VIC-EN-BIGORRE

# BP

*Brevet Professionnel*  
**Responsable d'Entreprise Agricole**  
formation diplômante de niveau IV



**UFA de Vic**

CFPPA des Hautes-Pyrénées

131 rue du Bidalet

65300 Lannemezan

Tél : 05 62 31 82 00

Fax : 05 62 31 82 01

cfppa.lannemezan@educagri.fr

**formagri-65-vic.fr**

 **Agri Nature  
& Forêt**  
**vic-en-Bigorre**

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Prise en compte de :

- La diversité des systèmes de production
  - La capacité à s'adapter à la complexité des systèmes de production et de décision
  - L'agroécologie
- Afin de :
- Répondre aux multi-compétences nécessaires à un futur chef d'entreprise agricole
  - Obtenir la capacité professionnelle agricole (niveau IV) et permettre ainsi l'installation pour obtenir les aides à l'installation
  - Se reconverter aux métiers agricoles

## CONDITIONS D'ENTRÉE

- Avoir entre 16 et 30 ans .
- Avoir obtenu au minimum un diplôme de niveau V (CAP, BEP), ou avoir suivi une année complète de seconde générale
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise de ce secteur d'activité.



## LES CAPACITÉS

Le BP REA est composé de 7 Unités Capitalisables (UC) qui sont délivrées à l'issue d'évaluations certificatives :

### C1- Se situer en tant que professionnel

- C11- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- C12- Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation

### C2- Piloter le système de production

- C21- Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
- C22- Gérer le travail

### C3- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème

- C31- Combiner les différentes activités liées aux productions
- C32- Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions

### C4- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

- C41- Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers
- C42- Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique

### C5- Valoriser les produits ou services de l'entreprise

- C51- Commercialiser un produit ou un service
- C52- Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif

### C6- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

correspond à l'UCARE 1 = UCARE transformation ou UCARE services ou UCARE production

### C7- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

correspond à l'UCARE 2 = UCARE libre (y compris UCARE transformation, service, production)



## CONTACT:

Marie-Noëlle Séguembille

[marie-noelle.seguembille@educagri.fr](mailto:marie-noelle.seguembille@educagri.fr)

Marie-Pierre Soulière

[marie-pierre.souliere@educagri.fr](mailto:marie-pierre.souliere@educagri.fr)

## RECRUTEMENT

- Préinscription en ligne [www.cfa-piemont-pyrenees.fr](http://www.cfa-piemont-pyrenees.fr) ou demander une [fiche d'inscription](#) à l'UFA de Vic en Bigorre ( 05 62 31 82 00)
- L'entrée en formation ne peut se faire qu'après la signature du Contrat d'apprentissage

## ORGANISATION

Date de début : Septembre de la 1ère année. Date de fin : Juin de la 2nde année .

665 h de cours par an soit 19 semaines et le reste en entreprise ( 5 semaines de congés payés par an).

La répartition annuelle des semaines en Centre est donnée en début de formation.

Lieu : les cours se déroulent majoritairement à l'UFA de Vic en Bigorre mais peuvent aussi avoir lieu sur les antennes du [CFPPA de Lannemezan](#) et de [TARBES \(lycée horticole Adriana\)](#).

## LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Le BP REA est un diplôme d'état de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'obtention du BPREA passe par la validation de l'ensemble des Unités Capitalisables (UC) qui délimitent les connaissances et les savoir-faire à acquérir.

Vous devez aussi justifier de 1 an d'activité agricole ( validée par les 2 ans d'apprentissage) et fournir l'attestation de la MSA.



## FINANCEMENT DU COÛT DE LA FORMATION & AIDES :

Formation financée par le Conseil Régional Occitanie .

Aides à destination des apprentis: hébergement, transport, restauration, 1er équipement, permis de conduire

Aides à destination des maîtres d'apprentissage : aides régionales à la formation et aides de l'état (selon l'âge des apprentis)

## RÉMUNÉRATION PENDANT LA FORMATION :

Rémunération selon le statut du stagiaire et les textes en vigueur.